

Au cours de la séance plénière du 1^{er} avril 2008, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière du 4 mars 2008.
- entendu une communication du Président, suite à sa rencontre avec le Directeur général de l'enseignement supérieur.
- assisté à la présentation, par Renaud BALAGUER, du futur site internet de la Commission <http://www.cti-commission.fr> Tous les membres sont invités à le consulter et à faire part à Renaud BALAGUER de leurs observations constructives.
- mis en place le groupe de travail *Qualité interne*.
- entendu une communication de Jacques BERANGER qui propose d'engager rapidement une réflexion sur l'évolution des documents *Références et orientations*, *Cahier complémentaire* et *Guide d'auto-évaluation*.
- désigné des rapporteurs pour une mission

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)

- Région Pays-de-la-Loire – Académie de Nantes

Université du Mans - Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans (ENSIM): Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission prend acte du projet de création d'une spécialité *Informatique* mais ne peut donner un avis dans l'état actuel du dossier.

Université d'Angers – Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers (ISTIA): Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques d'Angers de l'Université d'Angers*, spécialité *Génie des systèmes industriels*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole supérieure et d'application du génie (ESAG) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure et d'application du génie*, spécialité *Bâtiment et travaux publics*, en formation continue.

Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO) : Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest* spécialité *Informatique industrielle*, en partenariat avec l'*ITII Pays-de-la-Loire*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP) : Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique*, dans les 2 spécialités – *Sécurité et prévention des risques (création)* – *Informatique et réseaux (création)* - en formation initiale sous statut d'étudiant (sites de Saint-Barthélemy d'Anjou et Grasse).

- Région Bretagne – Académie de Rennes

Ecole supérieure et d'application des transmissions (ESAT) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure et d'application des transmissions*, dans les 2 spécialités – *Réseaux et télécommunications (création)* – *Systèmes d'information (création)* - en formation continue.

- Région Haute-Normandie – Académie de Rouen

Examen complémentaire : création de nouvelles spécialités et de parcours conjoints

Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen): Avis favorable à l'habilitation à délivrer les deux nouveaux titres:

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, spécialité Maîtrise des risques industriels*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, en convention avec l'Université du Havre, spécialité Génie civil*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Par ailleurs, la Commission prend acte de la possibilité offerte aux étudiants de préparer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen* dans les deux spécialités – *Energétique et propulsion - Mécanique* – dans le cadre d'un parcours organisé conjointement avec l'Université de Kaiserslautern (Allemagne).

Enfin, la Commission donne un avis favorable à la préparation, dans le cadre de la formation continue, des 5 spécialités précédemment habilitées.

2/ Suivi général des habilitations

Université Bordeaux-I - Ecole d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique (Matméca): Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique de l'Université Bordeaux-I*.

Université de Mulhouse - Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse (ENSCMu): Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'Université de Mulhouse*.

Ecole spéciale de mécanique et d'électricité (ESME): Décision de renouvellement, pour 2 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation prévue pour la formation sous statut d'étudiant](#)), de l'habilitation à préparer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale de mécanique et d'électricité*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

3/ Développement de l'apprentissage

Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA Toulouse): Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, spécialité Génie civil*.

Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENI Tarbes) : Avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 3 ans à compter de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes*.